

Règlement d'utilisation des installations de débord CFF Infrastructure

Le règlement d'utilisation régit le comportement à adopter pour le débord chez CFF Infrastructure. Il doit être respecté par toutes les personnes impliquées.

Le débord concerne exclusivement le chargement de marchandises de la route au rail et inversement. Toutes les autres activités sont soumises à autorisation.

Version 1-0 valable à partir du 01.01.2020

Interdiction d'accès aux personnes non autorisées



Le séjour en zone de débord et aux abords des voies est interdit aux personnes non autorisées.

Vitesse maximale



La loi fédérale sur la circulation routière (LCR) s'applique sur tout le site de débord. La vitesse maximale est de 20 km/h, sauf signalisation contraire par un panneau indicateur. Le poids maximum autorisé s'élève à 40 t pour les véhicules ou combinaisons de véhicules, et 44 t en trafic combiné.

Remisage de véhicules ou d'unités de chargement



Le remisage non autorisé de véhicules, d'unités de chargement ou d'autres objets sur le site de débord est interdit.

Interdiction de fumer et interdiction de feu



Il est interdit de fumer ou de faire du feu sur le site.

Marchandises dangereuses



Les marchandises dangereuses emballées ainsi que les conteneurs de marchandises dangereuses peuvent être transbordés entre les moyens de transport. Le stockage intermédiaire de marchandises dangereuses est interdit sur le site. Il est expressément interdit de décharger sur le site des marchandises dangereuses transportées dans des citernes ou en vrac. Toute dérogation à la réglementation doit être autorisée par le conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses de CFF Infrastructure.

Accès au site à ses propres risques pour les partenaires des CFF



Accès au site à ses propres risques. Il convient d'être attentif aux mouvements des véhicules routiers et sur rails ainsi qu'aux dispositifs de levage.

Règles de priorité sur le site



Les grues et les véhicules sur rails sont prioritaires. Dans la mesure du possible, il convient d'éviter la conduite en marche arrière. Quand cela est nécessaire, faire marche arrière avec la plus grande prudence.

Règlement d'utilisation des installations de débord CFF Infrastructure

Risques liés aux lignes de contact



Les lignes de contact doivent toujours être considérées comme étant sous haute tension. Tout contact avec les fils, leurs éléments de fixation, les haubans ou les isolateurs, ainsi que toute approche du corps ou d'objets avec ces pièces présentent un danger de mort.

Distance de sécurité par rapport aux voies et aux installations de transbordement



Les individus et les véhicules doivent impérativement respecter la distance de sécurité par rapport aux voies et aux installations de transbordement. Il convient de respecter les marquages de sécurité au sol correspondants. En l'absence de lignes, une distance de 1,90 m doit être observée par rapport au rail le plus proche.

Conditions météorologiques



Il faut prêter attention aux conditions météorologiques, et notamment au vent, à la pluie, à la neige et au gel.

Équipements de protection et de sécurité



Le port d'un équipement de protection est obligatoire pour accéder aux installations ferroviaires. Le port d'un vêtement à empèchements réfléchissants couvrant le haut du corps est exigé à titre de mesure minimale.

Nettoyage



Les ETF effectuant le chargement sont responsables de la propreté envers CFF Infrastructure. Les installations de débord doivent être laissées propres. Les ETF effectuant le chargement sont tenues de veiller au respect de ces directives par leurs sous-traitants et transporteurs.

- Les entreprises de transport ferroviaire (ETF) effectuant le chargement sont tenues de veiller au respect du présent règlement par leurs clients, sous-traitants et transporteurs. Elles répondent du comportement de ces derniers.
- Toute infraction au règlement d'utilisation peut entraîner une interdiction d'accès, des poursuites et des dommages-intérêts.